REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 02 février à 19 heures 30 min

Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian HEISON, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2023

Présents : Mrs HEISON – DÉPLANTE – Mme CINTAS – M. MONTEIRO-BRAZ – Mme BONANSEA – M. TURK-SAVIGNY – Mme BOUKILI - M. Jean-Marc TRUFFET - Mme DUMAINE – M. DUPUY – Mmes STABLEAUX – SANCHEZ – COGNARD – Mrs DEMEZ - ABRY – Mme CHAL - Mrs TAIX - ZANATTA – GARIN – Mme AVON – M. DULAC – Mme LABORIER – Mrs CLEVY – GOUTELLE - BERNARD-GRANGER – Mme CROENNE – Mrs Nicolas TRUFFET – HECTOR – Mme CHAUVETET.

Absents excusés : Mme GRANGER qui a donné pouvoir à M. HEISON – Mme JARRIER qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE – Mme BOICHET-PASSICOS qui a donné pouvoir à M. CLEVY.

Absent : M. LOPES.

Mme Marie STABLEAUX a été désignée Secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-01-11

Nature : 3. Domaine et patrimoine – 3.5. Autres actes de gestion du domaine public
Objet : Mises à disposition d'équipements immobiliers municipaux à différentes associations
Conventions à intervenir entre différentes associations et la Commune de Rumilly
Rapporteur : M. Miguel MONTEIRO-BRAZ, Adjoint au Maire

Afin de favoriser le développement de la vie associative sur son territoire, la Commune de Rumilly peut mettre à disposition des associations locales certains équipements communaux.

Dans ce cadre, la Commune de Rumilly apporte son soutien à plusieurs associations par la mise à disposition de locaux, notamment d'espaces de stockage dans le bâtiment industriel dit Plastorex.

Suite à la décision prise de se séparer de ce bâtiment industriel implanté sur un terrain situé au 5 rue des Glières, plusieurs locaux ont été proposés aux neuf associations suivantes, afin qu'elles puissent déménager leur matériel :

- l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Rumilly et de l'Albanais,
- l'Animation Sportive Familiale du Genevois et de l'Albanais (ASFGA),
- le Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement (CAE),
- le Club Auto Retro de l'Albanais,
- le Cyclo Club Rumillien,
- le Moto Club Rumillien,

- le Roller Club Rumillien,
- le Stand de l'Albanais,
- le Vélo Club Rumillien.

Les locaux, représentant des surfaces comprises entre 7,75 m² et 25 m² et se trouvant au 55 route du Clergeon à Rumilly, au sous-sol du Gymnase de l'Albanais, répondent aux besoins de stockage exprimés par les associations. Ces « box de rangement » ont été aménagés pour l'occasion (environ 100 000,00 euros de travaux).

Les conventions à intervenir, dont un modèle est joint en annexe, ont pour objet de définir les conditions de mise à disposition de ces équipements immobiliers municipaux en faveur des associations précitées.

Ce dossier a été présenté par voie dématérialisée aux membres de la commission « Qualité de Vie » le 23 janvier 2023.

Lesdites conventions sont conclues dans ces termes pour une durée courant de leur signature au 31 décembre 2023 et seront prolongées par période d'un an par reconduction expresse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE les termes des différentes conventions à intervenir qui précisent les conditions de mise à disposition d'équipements immobiliers municipaux en faveur de neuf associations.

AUTORISE M. LE MAIRE à les signer ainsi que les avenants de renouvellement à venir.

La Secrétaire de séance,	VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)	**Le Maire,**
Marie STABLEAUX		**Christian HEISON**